

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2016**

Date de convocation : 26/07/2016
Date d'affichage : 26/07/2016

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 10 + 2 pouvoirs

L'an deux mil seize, le vingt-neuf juillet, à 18 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire (pouvoir de Audrey CRUCHET-GIRARD).

Présents : MM Patrick TOURNAT, Mathieu ALBERT, Gérard CHAUVEL (pouvoir de Pauline LUBINEAU), David MAINFRAY, Pierre OZANGE, Jean-Claude GOUHIER, Michel GERVAIS, Kévin LAMBERT et Yves BLIN

Absents : Gilles LEBRAY

Excusés : Audrey CRUCHET-GIRARD (pouvoir à Didier TORCHÉ), Olivier CHEVÉE, Pauline LUBINEAU (pouvoir à Gérard CHAUVEL), Alain PICHER

Secrétaire : David MAINFRAY

ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE – AGENT D'ENTRETIEN - DEPART RETRAITE - PRIME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adjoint technique 2ème classe occupant le poste d'agent d'entretien a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1er août 2016.

Considérant le décret 2002-31 du 14 janvier 2002 et le décret du 26 décembre 1997,

Monsieur le Maire suggère de verser à cet agent une indemnité d'administration et de technicité exceptionnelle sur le mois d'août 2016 correspondante à : 150.66 € (montant de référence annuel : 451.99 € - coefficient proposé : 7) ainsi qu'une indemnité d'exercice des missions des préfectures exceptionnelle sur le mois d'août 2016 correspondante à : 163.28 € (montant de référence annuel : 1143 € - coefficient proposé : 3) ; soit une somme de 313.94 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres (12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)

Accepte que lui soit versé exceptionnellement sur le mois d'août :

- Une indemnité d'administration et de technicité de 150.66 € (montant de référence annuel : 451.99 € - coefficient retenu : 7)
- Une indemnité d'exercice de missions des préfectures de 163.28 € (montant de référence annuel : 1143 € - coefficient retenu : 3).

Autorise Monsieur le Maire à lui verser ces primes dans le cadre de son départ en retraite.

QUESTIONS DIVERSES

- *Problème de chien qui aboie* : en cas de prolongation des aboiements du chien appartenant à la maison située en face de l'école, un courrier pour nuisance sera fait
- *Commune nouvelle* : en attente de confirmation de continuité du projet
- *Rue des 4 vents* : L'entreprise PIGEON TP a achevé le chantier ce jour, vendredi 29 juillet 2016, à midi
- *Salle des fêtes – adoucisseur* : tous les équipements sont désormais branché sur l'adoucisseur (facture supérieure au devis)
- *Terrain Lecomte route de Courgenard* : présence de chardons, courrier sera rédigé

Fin de séance : 20 h 35